

## VISIO CONFERENCE

# LA GESTION DES SUBVENTIONS AU CSE ET LE CONTROLE URSSAF

### PUBLICS

- Bureau du CSE
- Membres élus du CSE

### DATES ET HEURES

- Mardi 10 novembre à 10h00
- Jeudi 19 novembre à 16h30

### OBJECTIFS


- Informer les gestionnaires du CSE sur les règles générales d'engagement des activités sociales culturelles de l'instance,
- Renseigner sur les restrictions et les tolérances de l'URSSAF pour les dépenses effectuées par les CSE au bénéfice des salariés dans le cadre des Activités Socioculturelles (ASC)


**Inscrivez-vous !**


### INTERVENANTS

- Un expert-comptable

### CONTACT

 01.34.58.26.60

 axia@axia-consultants.com

 www.axia-consultants.com

### PROGRAMME

#### Partie 1 : LES REGLES DE GESTION DES SUBVENTIONS DES CSE

- Les règles de calcul des subventions
- Qui peut être bénéficiaire des ASC ?
- Les catégories de dépenses imputables aux ASC
- Les responsabilités des gestionnaires du CSE

#### Partie 2 : LES RESTRICTIONS DE L'URSSAF AUX ACTIVITES SOCIOCULTURELLES (ASC)

- Quelles sont les tolérances de l'URSSAF ?
- Quelles prestations sont interdites ?
- Comment se déroule le contrôle URSSAF ?
- Les conséquences du contrôle

**Dates :** 10 novembre à 10h - 19 novembre à 16h30

**Durée :** 1h  
**Tarif :** gratuit